



DECAP P BIOGEL- R395

DÉCAPANT PEINTURE ÉCOLOGIQUE EN GEL



AGIT
RAPIDEMENT
EN
PROFONDEUR.



DÉCAPANT
PEINTURE
ÉCOLOGIQUE

UTILISATIONS :

Efficace sur les peintures et vernis acrylique, glycérophtalique, vinylique, époxy ...
Idéal pour les surfaces verticales grâce à sa texture gel.

Non inflammable.

Sans solvant chloré, sans paraffine, sans distillats de pétrole.

Utilisable à l'intérieur comme à l'extérieur sur la plupart des supports
(bois, métal, pierre) sans les altérer.

MODE D'EMPLOI :

Utilisation en application au rouleau, à la brosse, au pistolet.

Laisser agir le produit jusqu'à ramollissement total du revêtement.

Le temps d'action dépend de l'ancienneté, du nombre de couches et de l'épaisseur du revêtement

(laisser agir jusqu'à 12 heures).

Brosser pour enlever les résidus.

Essuyer ou rincer si nécessaire.



DILUTION / INFO TECHNIQUE :

Produit prêt à l'emploi.

SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Etat physique : Gel

Conservation : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, stocké entre 5 et 40°C. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur www.roga.fr

Essai préalable recommandé.

SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33

www.roga.fr

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
GARANTEE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

